

**Province de Québec**  
**MRC de Charlevoix**  
**Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 8 juin 2021, à dix-huit heures (18h00), par une séance à huis clos.

SONT PRÉSENTS: Mme Claudette Simard, mairesse;  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Lyne Tremblay;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Gaétan Boudreault;  
Mme Denise Girard;  
M. Pascal Tremblay.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:  
M. Gilles Gagnon, directeur général.  
Mme. Mélanie Lavoie, adj. direction & tech  
admin.

---

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et à voter à la séance par audioconférence et vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE,  
IL est proposé par Lyne Tremblay;  
APPUYÉE et résolu unanimement;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

---

**OUVERTURE**

**Ouverture de la séance**

À dix-huit heures (18h00), Madame Claudette Simard présidente de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

---

**2021-06-125**

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Lyne Tremblay,  
APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le mardi 8 juin 2021 à dix-huit heures (18h00), par une séance à huis clos, soit adopté.

**« ADOPTÉE »**

---

**2021-06-126**

**Demande d'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de 500 000 \$ à la caisse du Fleuve et des Montagnes pour les travaux du développement résidentiel dans le cœur du village**

CONSIDÉRANT le Règlement no 356 adopté le 12 avril 2021 par résolution 2021-04-094, pour un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition et les travaux du développement résidentiel dans le cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, par une lettre du 23 avril 2021 signée par Madame Diane Labbé, le règlement d'emprunt no 356 au montant de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant nécessaire pour l'emprunt sera déterminé lorsque les travaux seront débutés;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan Boudreault,  
APPUYÉ et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal demande l'ouverture de la marge de crédit temporaire pour le développement résidentiel dans le cœur du village;

QUE Madame Claudette Simard, mairesse, et Monsieur Gilles Gagnon, directeur général, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Paroisse de Saint-Urbain les documents requis pour l'ouverture d'une marge de crédit temporaire de 500 000 \$ pour les travaux dans le cœur du village.

**« ADOPTÉE »**

---

**Période de questions**

En l'absence d'interventions, madame la mairesse déclare cette période de questions close.

---

**2021-06-127**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Denise Girard,  
APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée à 18h05.

**« ADOPTÉE »**

---

\_\_\_\_\_  
*Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Secrétaire-trésorier*

*Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*